

**TERMES DE RÉFÉRENCE POUR LA PRESTATION DU SERVICES D'ÉVALUATION FINALE
DU PROJET :**

Garantir les droits et la dignité des personnes déplacées et des communautés d'accueil affectées par le conflit, en mettant davantage l'accent sur les femmes et les filles, dans les cercles de Gao et d'Ansongo, dans la région de Gao, au Mali

**ONGD : FUNDACIÓN ALIANZA POR LOS DERECHOS, LA IGUALDAD Y LA SOLIDARIDAD INTERNACIONAL
(Alianza)**

INDICE

- 1. INTRODUCTION**
- 2. CONTEXTE**
 - 2.1 Description du projet
 - 2.2 Contexte politique, économique et culturel
- 3. OBJECTIF DE L'ÉVALUATION**
 - 3.1 Objectif de l'évaluation
 - 3.2 Utilisation et attentes de l'évaluation
 - 3.3 Le partenaire local et les principales parties prenantes
- 4. CRITÈRES D'ÉVALUATION**
- 5. APPROCHE ET MÉTHODOLOGIE**
- 6. DÉLAI ET LIVRAISON**
 - 6.1 Plan de travail
 - 6.2 Rapport final
 - 6.3 Plan de restitution des résultats
 - 6.4 Délai d'exécution
 - 6.5 Livraisons
- 7. ÉQUIPE D'ÉVALUATION**
 - 7.1 Exigences et compétences
 - 7.2 Principes de l'évaluation, droits d'auteur et publication
- 8. BUDGET DE L'ÉVALUATION**
- 9. PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION TECHNIQUE**
 - 9.1 Définition et contenu
 - 9.2 Critères de sélection
- 10. DOCUMENTS QUI SERONT MIS À LA DISPOSITION DES CONSULTANTS APRES LA SIGNATURE DU CONTRAT.**

1. INTRODUCTION

La Fundación Alianza por los Derechos, la Igualdad y la Solidaridad Internacional, ci-après «Alianza», souhaite l'évaluation externe de l'intervention qu'elle réalise dans la région Gao grâce à la subvention accordée par la Generalitat Valenciana (GVA):

- Dossier SOLHUM/2023/0017
- Titre : « Garantir les droits et la dignité des personnes déplacées et des communautés d'accueil affectées par le conflit, en mettant davantage l'accent sur les femmes et les filles, dans les cercles de Gao et d'Ansongo, dans la région de Gao, au Mali »
- Pays: Mali
- MONTANT SUBVENTIONNÉ PAR LA GVA : 400 000 euros
- MONTANT SUBVENTIONNÉ AUTRES BAILLEURS DE FONDS : N/A
- MONTANT TOTAL DU PROJET: 400 000 euros
- Période d'exécution : Du 01/03/2024 au 28/02/25 (12 mois)

2. CONTEXTE

2.1 Description du projet.

Ce projet vise à assurer la protection intégrale et la défense des droits des femmes et des filles dans le contexte de la grave crise humanitaire dans le cercle de Gao (commune de Gounzoureye et commune urbaine de Gao) et le cercle d'Ansongo (commune d'Ansongo), dans le nord du Mali. Plus précisément, il vise à renforcer les mécanismes de protection et de résilience pour les femmes et les filles autochtones et déplacées à l'intérieur de leur propre pays qui ont survécu à la violence basée sur le genre (VBG) et à la violence sexuelle basée sur le genre (VSBG), en promouvant leur accès à des systèmes multisectoriels renforcés de prévention et de réponse à la VBG. Les processus communautaires de prévention de la violence sexiste et de la violence sexuelle ont été également renforcés. Les survivantes de VbG ont été appuyées à générer des revenus dans le cadre du processus de rétablissement. Le projet comprend des actions de sensibilisation et de promotion de la paix et de la cohésion sociale.

D'autre part, le projet offre une réponse humanitaire à la situation d'insécurité alimentaire des ménages déplacés internes dans 3 sites dans les communes d'intervention. Des actions sont également proposées pour protéger les moyens de subsistance de la population d'accueil et de la population déplacée, en donnant la priorité aux femmes. Plus précisément, nous avons soutenu les coopératives agricoles responsables de la production alimentaire dans leurs communautés. Le projet a apporté une réponse humanitaire en matière d'eau et d'assainissement dans les sites de déplacés, en favorisant leur accès à l'eau et aux ressources hygiéno-sanitaires dans des conditions de sécurité et de dignité.

Enfin, nous avons livré des appuis en termes d'abris (pailles) aux ménages déplacés afin qu'ils puissent répondre à leurs besoins en matière de logement de manière digne et sûre.

Nous avons travaillé avec une approche fondée sur les droits, l'égalité des sexes, Do no Harm et le triple nexus, en utilisant une méthodologie participative où les détenteurs de droits sont au centre de la réponse humanitaire.

2.2 Contexte politique, économique et culturel

L'Afrique centrale et de l'Ouest est reconnue comme l'une des zones les plus à risque du continent. Les conflits violents, les déplacements forcés, l'impact du changement climatique, les épidémies, l'extrême pauvreté, les chocs économiques et environnementaux continuent d'affecter les communautés et leurs populations.

La population du Mali est estimée à 20 millions d'habitants. Il s'agit d'une population jeune : 52% ont moins de 15 ans et 16% ont entre 15 et 25 ans. La proportion de femmes (50,4 %) est presque égale à celle des hommes. La taille des ménages est en moyenne de 5 à 7 personnes. En ce qui concerne la fécondité, le nombre moyen d'enfants par femme est de 6,3. On estime que 3 % des personnes âgées de 5 ans et plus vivent avec un handicap.

L'indice de développement humain place le Mali à la 184ème place sur 189 analysés. Le conflit armé qui a débuté en 2012 a conduit à une situation de crise généralisée dans tout le pays, entraînant le déplacement de plusieurs milliers de personnes déplacées internes et dans les pays voisins.

Dans ce contexte complexe, des millions de personnes sont confrontées à des problèmes de protection et à des violations systématiques des droits humains, notamment la violence sexuelle et sexiste, exacerbée par la dynamique des différents conflits et les tensions intracommunautaires.

La région de Gao, par exemple, est fréquemment en proie à des violations liées aux droits de propriété. Le nombre de personnes armées dans la région a augmenté, ce qui a entraîné une augmentation des actes de banditisme contre la population civile, dans les maisons et sur les routes. En outre, il y a la menace terroriste, l'un des plus grands éléments déstabilisateurs de la région qui, entre autres, entrave le développement socio-économique de la région. Malgré la mobilisation politique et militaire sans précédent des autorités nationales et des acteurs internationaux, qui a abouti à la signature de l'Accord de paix et de réconciliation issu du processus d'Alger en 2015, la population continue de subir les effets de la crise au quotidien.

Depuis 2020, la situation sociopolitique et économique souffre de l'instabilité produite par 2 coups d'État consécutifs. Les autorités issues du coup d'état ont eu des divergences avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour la convocation d'élections démocratiques, ce qui a conduit à un embargo contre le Mali en 2022 et à la fermeture des frontières terrestres et aériennes avec les pays de la CEDEAO. Cette situation a entraîné une hausse exponentielle des prix des produits de base, aggravant la faiblesse d'une économie déjà très précaire et créant des tensions et des conflits au sein de la société civile.

Le panorama politique est de plus en plus complexe, le Mali étant dans une phase de transition depuis 3 ans, ce qui a affecté les relations diplomatiques avec certains pays occidentaux, dont la France, qui a vu sa participation à l'aide humanitaire suspendue jusqu'à nouvel ordre.

Dans le même temps, toutes les ONG françaises ont été interdites d'opérer sur le territoire et donc certaines zones nécessitant une aide humanitaire sont moins desservies.

À ces problèmes s'ajoute une nouvelle réglementation étatique beaucoup plus stricte pour les ONG, qui doivent gérer des procédures administratives longues et fastidieuses afin d'obtenir l'approbation officielle de tous leurs projets par les autorités, avec le risque de pouvoir suspendre leurs activités si les permis ne sont pas obtenus, avec l'impact que cela peut avoir sur la population bénéficiaire.

En raison de la conjonction de plusieurs facteurs défavorables, la croissance de l'économie malienne a un effet minime sur les indicateurs de pauvreté des ménages. Ainsi, la faiblesse et la volatilité de l'économie et sa dépendance vis-à-vis du secteur agricole sont des facteurs qui limitent sa contribution aux conditions de vie. Cette croissance non inclusive se traduit par un faible taux de réduction de la pauvreté (monétaire et multidimensionnelle) et un manque d'investissement dans le capital humain.

Le Mali a ratifié la plupart des instruments juridiques régionaux, sous-régionaux et internationaux (traités, conventions, etc.) relatifs aux droits de l'homme. Par ailleurs, le préambule de la Constitution de février 1992 réaffirme son attachement aux droits de l'homme en affirmant que l'État adhère à la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 et à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples de

1981. Depuis 2017, le gouvernement du Mali travaille à l'intégration dans le droit national du cadre juridique pour la mise en œuvre de la Convention de Kampala de 2009 sur les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, ainsi qu'à l'élaboration d'une législation sur la protection des mineurs et la violence sexiste.

La crise au Mali dure depuis 13 ans et provoque de plus en plus de déplacements internes en raison, d'une part, de la pression croissante de l'armée nationale sur les groupes armés qui, à leur tour, tentent de riposter en provoquant davantage d'attaques et de destructions. D'autre part, les moyens de subsistance déclinent dans certaines régions, en particulier celles touchées par les conflits, comme le nord et le centre, qui sont également principalement à la merci des effets du changement climatique.

Dans le même temps, la situation au Burkina Faso et au Niger n'est pas très rassurante, car cette situation fragilise encore plus l'ensemble de la sous-région. L'escalade de la violence qui a débuté en 2019 au Mali, au Niger et au Burkina Faso accroît la vulnérabilité des populations de cette région, déjà touchée par la grave crise alimentaire de 2018.

Pour 2023, le HRP Mali a identifié 8,8 millions de personnes ayant besoin d'une aide humanitaire, et le nombre de personnes déplacées à l'intérieur du pays atteint 423 000 personnes.

D'après les enquêtes humanitaires officielles et les observations faites lors des visites sur le terrain, il est évident que l'insécurité alimentaire, le manque d'accès à l'eau, les problèmes de protection, le besoin d'intégration économique et le besoin de logement/abri sont les principaux besoins des personnes touchées par le conflit.

Malgré le fait que le Mali soit en situation de crise humanitaire depuis plus d'une décennie, il est à noter qu'aujourd'hui le pays ne dispose pas des sites officiels pour les personnes déplacées.

La situation sécuritaire continue de se détériorer, avec des attaques armées, des enlèvements, des arrestations, des tortures, des manifestations et des protestations publiques. Le départ des acteurs étatiques de différentes régions du pays a également déstabilisé les relations entre les communautés et créé un vide étatique qui prive la population de toute forme de protection et de services sociaux de base.

L'accès humanitaire dans cette région est fortement menacé en raison de l'insécurité croissante, des attaques armées et de la hausse de la criminalité.

En 2022, l'INSO a enregistré près de 4339 incidents de sécurité, dont 424 dans la région de Gao. Cette situation a à son tour créé un réel besoin d'organisation et de gestion dans les camps de déplacés qui émergent un bout du pays, parfois sans coordination officielle, laissant ces populations déplacées dans une situation d'abandon total.

3. OBJECTIF DE L'ÉVALUATION.

3.1 Objectif de l'évaluation.

L'objectif de cette évaluation est de déterminer la pertinence et l'atteinte des objectifs et des résultats, ainsi que l'efficacité, l'impact et la durabilité du projet, mis en œuvre par Alianza et son partenaire local GREFFA. L'évaluation doit fournir des informations fiables qui permettent d'intégrer les leçons apprises dans le processus de prise de décision et le développement des capacités au sein de l'équipe, afin que les actions futures soient renforcées et que la valeur ou l'importance d'une activité ou d'un programme puisse être déterminée.

3.2 Utilisation et attentes de l'évaluation.

Les recommandations seront utilisées par Alianza, l'équipe de GREFFA et les acteurs locaux pour améliorer les interventions qui se poursuivent dans la zone et, ainsi, promouvoir la qualité, l'impact, la pertinence, l'efficacité et l'efficience des interventions.

Utilisateurs finaux d'évaluation :

- Structures communautaires locales incluant les organisations locales de jeunes et de femmes, les collectivités territoriales.
- Alianza et GREFFA.
- Le réseau panAfricain de protection d'ACTIONAID (PAPN)
- Structures qui fournissent des services en matière de VSBG incluant le soutien juridique ainsi que ceux qui interviennent dans le domaine de résilience communautaire local.
- Autres parties intéressées : institutions publiques de la Région de Gao et de ses districts correspondants, différentes ONG ayant des actions dans la région, membres des clusters et services techniques spécialisés de différentes OIG.

3.3 Le partenaire local et les principales parties prenantes.

GREFFA est une organisation locale à but non lucratif au Mali dont les principaux groupes cibles sont les femmes et les enfants. Créée en 1994, elle aspire à une vie sociale apaisée dans laquelle la place des femmes est reconnue et valorisée.

La mission de GREFFA est de contribuer à la construction d'une société juste et équitable basée sur l'autonomisation des populations pour le développement régional et national. Ses objectifs sont de rassembler, organiser, sensibiliser les femmes pour leur intégration effective et efficiente dans leur propre développement, en promouvant la participation des femmes au développement à travers la recherche, la formation, l'information et l'action pour leur intégration sociale, économique, politique et professionnelle.

Elle est dotée des structures gouvernementales suivantes : -Assemblée générale - Conseil d'administration ; - Direction Exécutive ; - Conseil de surveillance.

Depuis 2012, elle travaille sur des programmes de réponse humanitaire auprès des populations de la région de Gao, face à la crise provoquée par le conflit, c'est pourquoi elle a établi sa stratégie d'intervention basée sur 3 piliers :

* Dans le cadre de la protection et dans le cadre de l'approche genre et ne pas nuire (Do No Harm), GREFFA assiste et rend hommage aux survivantes de VbG, principalement des femmes et des mineurs. Il s'agit d'une assistance globale où les centres de santé, l'hôpital GAO et les centres de référence existants (tels que le ONE STOP CENTER de l'UNFPA) pour les survivantes de VbG jouent un rôle fondamental.

Points de départ : 1. Utiliser les structures de protection existantes en renforçant les centres de soins de santé primaires, les centres de référence, les hôpitaux et le ONE STOP CENTER. Appui pour améliorer l'accès aux services de santé sexuelle et reproductive (Espaces sûrs, équipes médicales mobiles et participation des jeunes), mais aussi comités communautaires de prévention et de réponse, comités de surveillance, d'alerte précoce, d'assistance et de réponse. 2. Des services de santé intégrés, confidentiels et de qualité pour une réponse multisectorielle aux VBG dans les situations d'urgence. 3. Soutien psychologique d'urgence et espaces sûrs pour les survivant/es. 4. Soutien financier aux survivantes dans le cadre du rétablissement.

* Dans une approche VARD, GREFFA apporte une réponse à court terme en termes de sécurité alimentaire et WASH aux familles affectées par le conflit, surtout les familles et personnes déplacées internes. Ces actions de réponse urgentes s'accompagnent d'actions visant à promouvoir la résilience communautaire des communautés pour la protection des moyens de subsistance (principalement agricoles). Dans ce sens, les femmes (principalement celles les plus touchées par le conflit) bénéficient d'une attention particulière.

* La stratégie humanitaire de GREFFA intègre l'approche triple nexus, y compris les actions de consolidation de la paix. Dans le contexte du Mali, avec le conflit actuel et l'augmentation des tensions inter- et

intra-communautaires, il est nécessaire que la stratégie d'intervention envisage cette composante et assure la participation des femmes et des jeunes leaders des organisations locales dans les comités de paix.

Autres organisations avec une participation significative :

Au niveau local, sont principalement identifiés comme groupes d'intérêt :

- La population bénéficiaire dans les sites de personnes déplacées internes et dans les communautés d'accueil, en particulier les femmes et les filles.
- Femmes membres de coopératives agricoles.
- Les relais communautaires.
- Leaders communautaires, autorités traditionnelles et religieuses. Chefs/Responsables des sites DPI
- Les services déconcentrés de l'Etat (Santé, Agriculture, Protection de la femme, de l'enfant et de la famille, Eaux et forêts, Assainissement, Hydraulique, Elevage, Développement Social, et les mairies des communes respectives).
- Les clusters respectifs dans la protection, le WASH, et la Sécurité alimentaire.
- Les forces de l'ordre et de sécurité et la justice.
- L'équipe du projet de GREFFA et Alianza.

Acteur ou partie prenante	Rôle et implication
Femmes, filles et communautés ciblées par la réponse dans les communautés hôtes et de déplacées internes.	Cibles directes
2 groupements agricoles de la commune de Gounzoureye.	Cibles directes
Les relais communautaires .	Acteurs directs de mise en œuvre
Les services déconcentrés de l'Etat (Santé, Agriculture, Protection de la femme, de l'enfant et de la famille, Assainissement, Hydraulique, Développement Social), et les mairies des communes respectives.	Acteurs techniques de tutelle et de décision
Les centres de santé de Gao, Ansongo et Gounzoureye.	Acteurs directs importants dans la prise en charge clinique des cas de violences basées sur le genre qui leur sont adressé
Leaders communautaires, autorités traditionnelles et religieuses. Chefs/Responsables des sites DPI.	Acteurs d'influence et de décision dans la prévention et la réponse aux VBG, les conséquences et l'impact de la stigmatisation sur les survivantes
Les clusters respectifs dans la protection, le WASH, et la Sécurité alimentaire.	Acteurs techniques et alliés de mise en œuvre et coordination
Les acteurs de la chaîne pénale.	Acteurs d'action légale. Participants dans la conférence sur les problèmes liés à l'attention et à la réponse juridiques et judiciaires aux cas de violence sexiste et de violence sexiste.

4. CRITÈRES D'ÉVALUATION.

L'évaluation doit être orientée vers les résultats et se concentrer non seulement sur ce qui a été fait et comment cela a été fait, mais surtout sur ce qui a été accompli et dans quelle mesure les résultats et effets obtenus ont contribué à renforcer les mécanismes de protection et de résilience des femmes et des filles autochtones et déplacées internes dans la région de Gao (cercles d'Ansongo et Gao).

L'évaluation doit garantir le respect des critères de qualité suivants (au minimum) :

CRITÈRES	Besoins d'informacions	QUESTIONS CLÉS
PERTINENCE	Adaptation des résultats et des objectifs de l'intervention au contexte dans lequel le projet est réalisé	<ul style="list-style-type: none"> - Dans quelle mesure l'intervention s'adapte-t-elle et répond-elle aux besoins prioritaires dans les zones d'intervention par rapport aux documents stratégiques existants du pays (le plan de réponse humanitaire de l'année 2023-2024 ainsi que le document projet)? - Dans quelle mesure la situation de vulnérabilité/exclusion a-t-elle été pertinente dans la sélection de la population cible effectuée par Alianza et GREFFA ? - Les actions proposées dans les différents secteurs d'intervention sont-elles pertinentes ? - Les priorités de la population correspondent-elles à la conception du projet ? - Le projet était-il flexible pour s'adapter aux défis imprévus ou aux changements du contexte local ? - Des ajustements notables ont-ils été apportés au cours de la mise en œuvre du projet ?
EFFICACITÉ	Degré selon lequel les objectifs et les résultats initialement établis sont atteints.	<ul style="list-style-type: none"> - La conception de l'intervention est-elle correctement et efficacement orientée vers l'obtention des résultats escomptés ? - Dans quelle mesure le processus de mise en œuvre a-t-il contribué à la réalisation des objectifs/résultats du projet ? Et des indicateurs?
EFFICIENCE	Étude et évaluation des résultats obtenus par rapport aux ressources utilisées.	<ul style="list-style-type: none"> - L'allocation des ressources (financières, humaines, matérielles et technologiques) a-t-elle été adéquate et efficiente pour atteindre les résultats et les objectifs du projet ? - Les différents organes de coordination interne ont-ils accompli les responsabilités qui leur ont été assignées ? - La méthodologie utilisée pour la gestion et suivi du projet a-t-elle été adéquate du point de vue des ressources ? - Les rapports périodiques ont-ils été préparés de manière systématique, coordonné et à temps ? - Les capacités d'Alianza et GREFFA sont-elles suffisantes pour atteindre les résultats et objectifs prévus ? - L'équipe technique s'est révélée compétente pour intégrer l'approche genre, droits de l'homme et de ne pas nuire dans les activités réalisées ? - Dans quelle mesure les organisations participantes au projet se soutiennent-elles et se complètent-elles ?
ALIGNEMENT	Analyse du degré de respect des stratégies, systèmes et procédures de développement établis dans	<ul style="list-style-type: none"> - Les objectifs et résultats proposés sont-ils conformes aux plans stratégiques d'aide humanitaire du Mali ? - Le projet s'aligne-t-il avec les priorités des autorités locales, du cadre juridique et des bailleurs de fonds ?

	<p>le pays d'intervention, notamment en termes de prévention et de réponse aux VSBG, de sécurité alimentaire, de moyens de subsistance, d'eau et d'assainissement et de consolidation de la paix (secteurs d'intervention).</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Y a-t-il une duplication des efforts ? - Le projet suit-il les normes internationales et surtout les instruments nationaux qui existent dans les secteurs respectifs d'intervention ? - Le projet suit-il les normes établies dans les espaces/clusters de coordination humanitaire ?
APPROPRIATION	<p>Degré selon lequel les organisations partenaires et les titulaires de droits exercent une autorité effective sur l'intervention et ses stratégies.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Dans quelle mesure le partenaire local a-t-il participé à la conception, à la gestion, au suivi et à l'évaluation de l'intervention ? - Dans quelle mesure la population cible et les parties prenantes locales ont-elles participé à la conception, à la planification et à la mise en œuvre du projet ? - Dans quelle mesure l'intervention a-t-elle pris en compte les perspectives et les contributions de la population bénéficiaire ? - Dans quelle mesure les actions et services proposés par le projet ont-ils été accessibles à tous les segments de la population cible, y compris les personnes en situation de handicap/personnes à mobilité réduite ou avec ressources limitées ? - Des mesures spécifiques ont-elles été prises pour garantir l'inclusion et l'accessibilité ?
DURABILITÉ	<p>La mesure dans laquelle les acquis nets de l'intervention se poursuivent, ou sont susceptibles de se poursuivre, après l'achèvement du projet.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Existe-t-il des preuves que les actions continuent à se développer au-delà de la durée de vie du projet ? - Les parties impliquées sont-elles déterminées à poursuivre après le projet ? - Le partenaire local a-t-il la capacité de poursuivre les principales actions après la fin du soutien extérieur ? - Considérez-vous que l'approche et les résultats du projet peuvent être reproduits dans d'autres régions ou contextes ?
INTÉGRATION	<p>L'évaluation doit prendre en compte, dans sa conception, sa mise en œuvre et sa socialisation, l'approche genre et Droits de l'Homme, ainsi que toute autre approche transversale pertinente au projet.</p>	<p>Approche genre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une culture d'égalité des sexes a-t-elle été promue dans la structure, les processus et les résultats du projet ? - L'intervention s'est-elle concentrée sur la transformation des rapports de pouvoir généralisés et sur l'autonomisation des femmes et des filles ? - Quelles mesures ont été prises pour modifier les perceptions, les stéréotypes, les rôles et normes de genre qui sont à l'origine de la VbG ? - La perspective intersectionnelle a-t-elle été incluse pour prendre en compte la discrimination complexe à laquelle sont confrontées les femmes en situation de handicap, les veuves, les femmes divorcées, les personnes âgées, les mineures, les femmes déplacées,

		<p>etc. ? Leur accès et leur traitement non discriminatoire ont-ils été favorisés ?</p> <p>Approche fondée sur les droits de l'homme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'intervention s'est-elle concentrée sur les droits des personnes ? - L'accès a-t-il été facilité pour les populations les plus vulnérables ? - Le projet répond-il aux intérêts stratégiques, notamment des femmes et des filles, liés à l'accès aux droits, à la justice et à la protection ? - La VBG a-t-elle été abordée comme une forme de discrimination à l'égard des femmes et une violation de leurs droits ? - Les droits, la dignité, l'autonomie et la confidentialité des données des personnes ont-ils été respectés ? - Une perception d'eux-mêmes en tant que titulaires de droits a-t-elle été favorisée ? <p>Respect de la diversité culturelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les facteurs culturels, communautaires et religieux pouvant limiter ou entraver le développement du projet ont-ils été pris en compte ? - Les croyances et pratiques culturelles et religieuses qui ne portent pas atteinte aux droits des femmes ont-elles été respectées ?
		<p>Action sans préjudice :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La stratégie d'intervention est-elle sensible au contexte et au conflit afin d'éviter les impacts négatifs et de maximiser les impacts positifs ? - Le projet intègre-t-il des thèmes de cohésion sociale entre les populations déplacées et les communautés hôtes ? - Les actions favorisent-elles la résolution des conflits et préviennent-elles la confrontation ?

5. APPROCHE ET MÉTHODOLOGIE

L'évaluation peut suivre une approche méthodologique générale, telle que la théorie des processus, la théorie du changement ou d'autres approches d'évaluation, mais l'approche méthodologique finale doit être le résultat d'un dialogue collaboratif entre les attentes d'Alianza, de GREFFA et l'expérience de l'équipe d'évaluation.

- Le/La consultant/e assurera une conception méthodologique combinant de manière appropriée des techniques qualitatives et quantitatives grâce à des outils de collecte de données qui doivent inclure l'analyse des données et des entretiens individuels et de groupe.
- Fournir une approche méthodologique capable de valider les quatre niveaux d'analyse de l'évaluation : I) Résultats, II) Analyse interprétative basée sur les données, faits et informations trouvés, III) Conclusions et IV) Recommandations.

- Offrir une interprétation standard, selon les dimensions de l'intervention (conception, structure, ressources, processus et résultats), et qui interprète les causes et les facteurs contributifs.

Par ailleurs, les approches transversales décrites ci-dessus, doivent non seulement guider l'évaluation dans sa méthodologie, mais ils représentent également en eux-mêmes un objet d'évaluation et leur conformité doit être vérifiée.

- Approche genre
- Approche de redevabilité envers les personnes affectées par la crise
- Droits de l'Homme
- La durabilité environnementale
- Respect de la diversité culturelle

6. DÉLAI ET LIVRAISON

L'équipe ou la personne en charge de l'évaluation doit s'assurer du respect des délais dans la liste des travaux et dans la livraison des produits. Une estimation réaliste du temps est proposée qui sera revue et ajustée une fois que l'équipe d'évaluation sera sélectionnée et aura signé le contrat de collaboration.

6.1 Plan de travail.

L'évaluation comprendra les phases suivantes après sélection finale de l'équipe d'évaluation :

1. **Phase I : cadrage de la Proposition technique** (durée estimée 15 jours) : Au cours de cette phase, il sera nécessaire d'examiner toute la documentation et d'obtenir une compréhension plus détaillée de l'intervention, ainsi que de tenir des réunions préparatoires avec Alianza et GREFFA. A la fin de cette phase, l'équipe d'évaluation préparera une proposition méthodologique qui comprendra, au minimum, les éléments suivants :
 - a) Objectifs et portée de l'évaluation.
 - b) L'approche méthodologique générale, avec justification de sa pertinence.
 - c) Une matrice de planification de l'évaluation :
 - I. Critères d'évaluation et questions pour chaque critère.
 - II. Les indicateurs clés qui rendent ces questions opérationnelles.
 - III. Propositions techniques et outils de collecte d'informations pour chaque cas.
 - d) Une liste d'informateurs clés, indiquant leur pertinence pour l'évaluation.
 - e) Chronogramme détaillé avec le plan d'action.
 - f) Plan de travail final : il comprendra la planification des étapes d'évaluation et le délai de livraison des produits attendus.
2. **Phase II : Travail sur le terrain** (durée estimée 20 jours) : Au cours de cette phase, l'équipe d'évaluation rassemblera des données auprès d'informateurs clés et de groupes d'intérêt afin de satisfaire les besoins d'information en utilisant les outils conçus précédemment. Pendant que le travail de terrain est effectué, l'approche transversale doit être maintenue et un plan de communication des résultats de l'évaluation doit être inclus qui assure le retour des contributions apportées par les participants au travail de terrain pour obtenir un retour sur les conclusions et recommandations de l'évaluation et du projet.
3. **Phase III : Présentation du rapport d'évaluation** (durée estimée 30 jours) : dans cette phase, l'équipe d'évaluation doit préparer le rapport d'évaluation final en suivant les lignes directrices décrites au point suivant. Cette phase comprend également un rapport préliminaire ou une première ébauche du rapport d'évaluation avec tout le contenu et les informations sur les résultats, dont le but est de permettre à Alianza et GREFFA d'examiner son contenu, dans le but d'apporter des ajustements, de clarifier les informations fournies ou de proposer des suggestions d'amélioration à l'équipe

d'évaluation. De plus, l'équipe d'évaluation est chargée de réaliser la **traduction du rapport à l'espagnol**, ainsi qu'un **atelier de restitution des résultats** de l'évaluation, destiné au personnel d'Alianza et GREFFA, aux bénéficiaires et à d'autres groupes d'intérêt définis au cours du processus. Cet atelier vise à faciliter l'appropriation des résultats par tous les groupes d'intérêt et à faciliter la restitution des résultats.

6.2 Rapport final.

Les principales prémisses qui devraient guider la présentation du rapport d'évaluation final sont : l'importance, la crédibilité et l'utilité.

Le rapport final d'évaluation sera présenté en français et en espagnol et ne pourra pas dépasser 50 pages (hors annexes). De plus, il doit comprendre le contenu minimum détaillé ci-dessous selon les directives du bailleur de fonds (une fois l'équipe sélectionnée, les indicateurs de qualité seront partagés pour s'assurer qu'ils sont conformes au contenu) :

0. Page principale : Inclure le titre du projet, le code, l'entité, le pays, le(s) auteur(s), la date et la période d'exécution de l'évaluation, le bailleur de fonds (logo).
1. Indice.
2. Résumé analytique : 1 à 4 pages, comprenant les principales constatations, conclusions, recommandations et enseignements tirés, ainsi que le but de l'évaluation.
3. Aspects introductifs:
 - I. Contexte et objet de l'évaluation.
 - II. Présentation de l'équipe.
 - III. Acteurs clés impliqués.
 - IV. Comment le contenu du rapport répond aux utilisateurs finaux.
4. Objectifs et portée : Description des objectifs de l'intervention et de leur finalité, reflétant les attentes exprimées dans les plans stratégiques et opérationnels.
5. Contexte : Analyse du contexte et informations sur l'alignement du projet et évaluation des plans de développement ou des stratégies de gestion de l'entité et de ses partenaires.
6. Critères et questions d'évaluation : La conception des questions doit répondre aux besoins de l'évaluation et du groupe cible qui en a bénéficié. Ils doivent inclure l'approche et les critères de qualité minimaux décrits dans la section 4 des TdR et justifier l'inclusion de nouveaux critères.
7. Méthodologie : Description détaillée de l'approche méthodologique choisie et de la conception de l'évaluation, justifiant son choix et sa pertinence par rapport au contexte. En outre, les sources d'information sont décrites, et la manière dont les approches transversales et la structure de coordination et de gestion du processus d'évaluation sont intégrées.
8. Conditions et limites de l'évaluation.
9. Analyse de données : Description des procédures utilisées pour analyser les données et présentation détaillée des différentes étapes de l'analyse.
10. Résultats : présentation de preuves basées sur l'analyse des données et organisées autour de questions d'évaluation. Explication des écarts et atteinte des résultats.
11. Conclusions : Les conclusions doivent être présentées de manière claire et complète, en mettant en évidence les forces, les faiblesses et les effets de l'intervention.
12. Recommandations : visent à améliorer l'intervention évaluée à travers des indications spécifiques pour améliorer la conception, les procédures de gestion et les impacts des actions. Ils s'appuient sur l'analyse des données et les résultats et sont différenciés selon les différents groupes d'intérêt.
13. Les leçons apprises : découlent de conclusions générales et facilitent la discussion sur l'échange de connaissances, indiquent de bonnes pratiques et peuvent être extrapolées à d'autres projets.
14. Annexes : Outils utilisés ; liste des sources utilisées ; fiche de synthèse d'évaluation selon le format CAD.

6.3 Plan de restitution et partage du rapport final.

L'équipe d'évaluation sélectionnée est responsable de présenter un plan de restitution après le rapport final. Ce plan comprend deux stratégies ou approches complémentaires décrites ci-dessous et doit être présenté selon le modèle du bailleur de fonds joint en annexe.

1. Activités de communication ayant pour objectif de partager les résultats, d'apprendre, de valoriser et de renforcer l'association. Des activités qui facilitent le dialogue, l'échange, le débat et la participation aux processus décisionnels sont recommandées, telles que des réunions et d'ateliers dans le pays d'exécution.
2. Activités de diffusion dans le but de transmettre des informations à des segments d'audience généraux ou spécifiques. Cela peut inclure, sans toutefois s'y limiter, la création de brochures d'information, de campagnes institutionnelles, la diffusion dans les médias traditionnels, etc.

6.4 Période d'exécution.

L'évaluation finale devrait débuter le **1er mai 2025 pour une durée maximale de 3 mois (12 semaines)**. La durée de la mission peut être modulée sur demande et accord préalable des deux parties et doit être achevée au plus tard le 31/07/25 (durée maximale). Un calendrier doit être présenté, comportant au moins le niveau de détail suivant :

ACTIVITÉS		PRODUITS	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
I. Examen et conception de la proposition	Examen de la documentation	Rapport préliminaire contenant les objectifs, la portée et la description de la méthodologie d'examen, les outils, la collecte de données, les méthodes d'analyse des données, les informateurs clés, le contenu des entretiens à réaliser, les questions par critères et la mise à jour du plan de travail.												
	Développement d'outils méthodologiques													
	Préparation du travail de terrain													
	Préparer l'agenda et la logistique en coordination avec Alianza et GREFFA	Calendrier du travail de terrain												
II. Travail de champ	La collecte d'informations	Mémoire de travail sur le terrain												
	Renvoie les résultats préliminaires.													
III. Prés	Rédaction du rapport préliminaire	Projet de rapport complet (environ 50 pages), qui met en												

- Formation spécifique en méthodologies et application des techniques de recherche sociale. Connaissance des méthodologies utilisées pour collecter des données qualitatives et quantitatives.
- Excellentes compétences analytiques et de communication.
- Capacité dans la production de rapports d'évaluation.
- Capacité à travailler en équipe et avec d'autres parties prenantes pour assurer la livraison d'un produit de haute qualité dans les délais.
- Une excellente maîtrise du français et la maîtrise de la langue locale seront appréciées (Songhai, Peulh, Tamashek et Bambara) nécessaire pour le travail sur le terrain.

Le CV doit inclure les travaux d'évaluation effectués au cours des 3 dernières années au moins, en mettant en évidence le rôle joué dans le cadre de ceux-ci.

La personne physique ou morale chargée de l'évaluation doit être sensible aux considérations de genre, d'origine ethnique, d'âge, d'orientation sexuelle, de langue et autres différences. De même, les droits de l'homme et les différences culturelles ainsi que les coutumes, croyances et pratiques religieuses de tous les agents impliqués dans le processus d'évaluation doivent être respectés.

7.2 Principes de l'évaluation, droits d'auteur et publication.

L'équipe de consultants assurera:

- Anonymat et confidentialité : L'évaluation doit respecter le droit des personnes à fournir des informations, en garantissant leur anonymat et leur confidentialité. De plus, l'équipe d'évaluation doit informer les participants de la portée et des limites de ce principe d'anonymat et de confidentialité.
- Responsabilité : tout désaccord ou divergence d'opinion pouvant survenir entre les membres de l'équipe ou entre eux et les responsables du projet sera discuté et convenu en commun.
- Indépendance : l'équipe d'évaluation doit garantir son indépendance et l'objectivité de l'information.
- Incidents : dans le cas où des problèmes apparaissent lors du travail sur le terrain ou à toute autre étape de l'évaluation, ils doivent être signalés immédiatement à Alianza. Dans le cas contraire, l'existence de tels problèmes ne pourra jamais être utilisée pour justifier la non-livraison des produits spécifiés dans les présents TdR.
- Validation des informations : il appartient à l'équipe d'évaluation de s'assurer de l'exactitude des informations recueillies et, in fine, elle est responsable des informations présentées dans le rapport d'évaluation.
- Livraison des rapports : En cas de retard dans la livraison des rapports ou dans le cas où la qualité des rapports livrés est nettement inférieure à celle convenue, des pénalités/conséquences décrites dans le contrat pourront être appliquées.
- La Generalitat Valenciana a le droit de reproduire, distribuer ou communiquer publiquement le rapport d'évaluation.

8. BUDGET DE L'ÉVALUATION

Le budget maximum du prix pour cette évaluation est 13 000 € (TVA et taxes incluses) ainsi que toutes les dépenses liées à la réalisation de la prestation.

Conformément à cette offre économique, les propositions d'évaluation doivent comprendre un budget détaillé indiquant au moins les éléments suivants : honoraires, frais de déplacement, d'accueil, de traduction, élaboration des enquêtes et systématisation des résultats, nourriture et transport des participants aux groupes, atelier de partage des résultats et toute autre dépense, avec une ventilation du prix par unités. Toutes les traductions, y compris l'assistance sur place des traducteurs, seront prises en charge par l'équipe de consultants.

9. PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION TECHNIQUE

- La proposition doit être envoyée par email à : soumissionaa@gmail.com avec pour objet : **Offre EVALUATION SOLHUM/2023/0017**
- Date limite de soumission de la proposition : **15/3/2025**

9.1 Définition et contenu

La proposition doit comprendre :

1. Une partie descriptive, justifiant de la pertinence de la proposition d'évaluation pour le projet et le contexte de l'intervention.
 - o Objectifs et portée de l'évaluation.
 - o L'approche méthodologique générale et sa justification.
 - o L'intégration d'approches transversales au processus d'évaluation.
 - o La participation des groupes d'intérêt et de la population au processus d'évaluation.
 - o Une description des instruments de collecte qui seront utilisés.
 - o Les méthodes qui seront utilisées pour l'analyse des données.
2. Une matrice de planification d'évaluation qui reflète :
 - o Les critères d'évaluation.
 - o Questions d'évaluation pour chaque critère.
 - o La source d'information pour chaque question.
 - o Les outils et instruments de collecte d'informations.
 - o Les indicateurs clés pour évaluer le succès dans chaque critère.
3. Plan de partage des résultats.
4. Budget détaillé.
5. Curriculum des différents membres de l'équipe.

9.2 Critères de sélection.

Les propositions reçues seront évaluées selon les critères et normes suivants :

- Critère 1 : Qualité technique de la proposition (40 points).
 - o Méthodologie de travail - Qualité et Proposition des éléments méthodologiques inclus dans les TdR.
 - o Concision, rigueur de la proposition, clarté et présentation. Cohérence entre les éléments de la proposition (objectifs, ressources, méthodologie et temps).
 - o Inclusion d'un calendrier ou plan de travail détaillé avec les produits à livrer, les tâches et les temps que chaque personne de l'équipe consacrera et les délais d'exécution selon le calendrier proposé dans les présents TdR et les dates maximales de livraison et clôture du processus.
 - o Questions de genre : questions incluses dans la matrice d'évaluation et indicateurs spécifiques, méthodologie pour aborder le genre et la protection.
- Critère 2 : Profil professionnel et équipe d'évaluation (40 points).
 - o Expérience dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de projets de coopération au développement/humanitaires. Au moins 5 évaluations préparées, dont 3 dans la zone et les secteurs d'intervention du projet.
 - o Expérience et connaissance des questions de protection, de genre, notamment de VBG.
 - o Bonne connaissance de la situation socio-politique au Mali, notamment par rapport aux femmes et aux filles.
 - o Expérience dans l'animation d'ateliers d'évaluation.

- o Domaines de formation académique et de recherche.
- o Excellente connaissance de la langue française.
- o Bonne connaissance des langues locales.
- Critère 3: Budget détaillé (20 points).

D'autres critères supplémentaires peuvent être pris en compte si deux ou plusieurs propositions sont susceptibles d'être retenues. L'inclusion de professionnels du pays dans lequel se déroule l'intervention ou de ses environs sera favorisée.

Alianza applique une politique d'égalité des chances et accepte les candidatures sans aucune discrimination fondée sur le sexe, la race, la couleur, les origines ethniques ou sociales, les caractéristiques génétiques, la langue, la religion ou les convictions, les opinions politiques ou toute autre opinion, l'appartenance à une nationalité minoritaire, la fortune, la naissance, handicap, âge ou orientation sexuelle.

10. DOCUMENTS QUI SERONT MIS À LA DISPOSITION DES CONSULTANTS APRES LA SIGNATURE DU CONTRAT

- Document final validé du projet.
- Matrice de planification de l'intervention à évaluer.
- Addendum (Résolutions des modifications apportées).

En outre:

- Draft du rapport technique final préparé par l'entité bénéficiaire et les sources de vérification, si disponibles.
- Réglementations relatives au pays dans lequel l'intervention est réalisée et qui sont pertinentes pour l'évaluation.